

Créer une exposition sur Romorantin en 1939-1945

Insertion dans les programmes :

Classe de 3 ^e	
Repères annuels de programmation	Démarches et contenus d'enseignements
Thème 1 L'Europe, un théâtre majeur des guerres totales (1914-1945) La France défaite et occupée. Régime de Vichy, collaboration, Résistance.	La classe de 3 ^e donne aux élèves les clefs de compréhension du monde contemporain. Elle permet de montrer l'ampleur des crises que les sociétés françaises, européennes et mondiales ont traversées, mais aussi les mutations sociales et politiques que cela a pu engendrer. A l'échelle européenne comme à l'échelle française, les résistances s'opposent à l'occupation nazie et aux régimes qui s'engagent dans la collaboration. Dans le contexte du choc de la défaite de 1940, la Résistance militaire et civile agit contre le régime de Vichy négateur des valeurs républicaines.

Compétences visées :

- Coopérer et mutualiser
- S'engager dans un projet

Démarche :

- La création de cette exposition s'inscrit dans un EPI réalisé en lien avec la technologie et l
- Nombre de séances : 10
- En amont, le professeur a réalisé des recherches aux archives municipales (ici avec l'aide du musée de Sologne) et aux archives départementales. Des thèmes ont été définis et des dossiers comprenant des reproductions de documents d'archives ont été constitués pour chacun de ces thèmes.
- Plusieurs étapes sont réalisées

1^{ère} étape – Histoire : Recherche et production d'affiche

- Travail en binômes sur plusieurs sujets :
 1. La guerre est déclarée
 2. Sur les routes de l'exode
 3. La France signe l'armistice et est occupée
 4. Vivre sous l'occupation
 5. Travailler sous l'occupation
 6. Le régime de Vichy collabore
 7. Résister sous l'occupation
 8. La libération du territoire
 9. La guerre est gagnée
 10. Histoire de famille
- Travail de recherche sur des documents d'archives conservés au Musée de Sologne (affiches, cartes postales, photographies, arrêtés municipaux...)
- Rédaction des textes de l'affiche (le texte final sur l'affiche)
- Organisation de l'affiche avec le logiciel en ligne canva



2^{ème} ETAPE : Technologie : Réalité augmentée

- Choix du déclencheur et de l'élément superposé
- Création de la réalité augmentée
- Au départ, la réalité augmentée devait être réalisée avec l'application HP Reaval mais au moment de le faire, l'application ne fonctionnait plus. Nous n'avons pas pu faire de réalité augmentée mais une autre solution a été trouvée pour faire du contenu enrichi : nous avons créé un diaporama interactif en ligne avec genially et un QR Code permet au public d'y accéder. L'intérêt de cette étape est d'enrichir notre exposition par de la vidéo, des documents supplémentaires...

3^{ème} ETAPE– Présentation de l'exposition au public

- Installation de l'exposition
- Ouverture de l'exposition au public
- Visites commentées réalisées par les élèves



01 LA GUERRE EST DÉCLARÉE

1914, le gouvernement français se prépare à la guerre. Le 11 juillet 1914, les députés de la Troisième République prennent des mesures pour engager la France en temps de guerre. Cette loi prévoit notamment la défection pénale et les modalités des crimes militaires.

En août 1914, le généralissime à Antoine Charbonnier, maître de l'Armée, de réguler immédiatement les institutions en temps de guerre.

La France obtient la mobilisation générale le 2 septembre 1914 et déclare la guerre à l'Allemagne le 3 septembre. La population est soumise de la mobilisation par des affiches placardées dans vingt-cinq lieux de la ville.

1. Le territoire

Paris, le 11 juillet 1914. Le généralissime avertit les préfets par lettre pour leur donner les instructions à suivre en cas de mobilisation. Les préfets doivent immédiatement prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services publics et la sécurité des populations. Les préfets doivent également prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services publics et la sécurité des populations.

Paris, le 11 juillet 1914. Les préfets doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services publics et la sécurité des populations.

2. Le territoire

Paris, le 11 juillet 1914. Les préfets doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services publics et la sécurité des populations.

Paris, le 11 juillet 1914. Les préfets doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services publics et la sécurité des populations.

3. Le territoire

Paris, le 11 juillet 1914. Les préfets doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services publics et la sécurité des populations.

Paris, le 11 juillet 1914. Les préfets doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services publics et la sécurité des populations.

4. Le territoire

Paris, le 11 juillet 1914. Les préfets doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services publics et la sécurité des populations.

Paris, le 11 juillet 1914. Les préfets doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services publics et la sécurité des populations.

5. Le territoire

Paris, le 11 juillet 1914. Les préfets doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services publics et la sécurité des populations.

Paris, le 11 juillet 1914. Les préfets doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services publics et la sécurité des populations.

6. Le territoire

Paris, le 11 juillet 1914. Les préfets doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services publics et la sécurité des populations.

Paris, le 11 juillet 1914. Les préfets doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services publics et la sécurité des populations.